

ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DU TERRITOIRE DE BELFORT

149 J

39

Genovei Valera et domus
a Madame de Ligny



1 SOI
XANT
lent.
5
11
at
5%
Rensu

30 Mai

38

ELFORT le
bourg de Montbéliard

5 Mai 1938

Monsieur le Directeur du
Crédit Commercial de France

BEIFORET.

G. X. SCHOFFIT

Notaire

ROMAGNY

CIÉ DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Société Anonyme au Capital de 100 Millions, Fondée en 1859

Siège Social : 66, Rue de la Victoire - Paris (IX^e)

R. C. Seine 353305

PARIS, le 5 OCTOBRE 1938

AGENCE CENTRALE

64, RUE DE LA CHAUSSEE-D'ANTIN

Téléphone : Tri. 85-53 — C. C. Postal : Paris N° 4

Madame DOLLÉUS
Le Conte Bleu

GIROMAGNY (Haut Rhin)

CH. LABY. - 3-38.

CENTRALE 4520

Madame,

Comme suite à votre lettre du 3 Ct, nous avons transmis
ordre de vente des titres que vous nous indiquez sauf de
2 Bons Papeteries VINCENT Mongolifier 6% qui sont amortis et
remboursables ainsi (que de 10 Oblig. CHEMIN DE FER Nord 5%)
1935 que nous ne voyons pas avoir sous dossier.

Notre service de la bourse vous adressera sous pli
séparé duplicatea de votre achat de 5 Suez au mieux/250.

Veillez trouver ci-dessous les bénéficiaires des
chèques suivants :

N° 942 de Frs 800 : Mme LIEYR
N° 941 de Frs 500 : Mme NORDHEUN.

Votre compte présente à ce jour sur nos livres un solde
créditeur de Frs 37.370 (TRENTÉ SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE
DIX Frs) S.E.O.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments
respectueux.

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE CENTRALE.
Sydney

Monsieur le Directeur du
Crédit Commercial de France
BELFORT.

Notaire
ROMAGNY

MS
Fert Oh.Fer Nord

Monsieur le Directeur,

Suite à nos dernières correspondances, l'extract de ce pli j'ai l'honneur de vous remettre l'extract du certificat de propriété DOLLIFUS tel qu'il est demandé par votre contentieux.

J'espère que le transfert des 21 Obligations de la Compagnie des Chemins de fer du Nord (N° 19 poura maintenant se faire très rapidement, et conformément à la réquisition du certificat de propriété .

Croyez Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

certificat de propriété qui nous est nécessaire
l'opération précitée.

Veuillez agréer, cher Monsieur, nos

CRÉDIT COMMERCIAL
de France

COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME
RÉG. COM. 200.000.000 ENTièrement versés
R. C. Seine N° 38283

CAUCURSALE DE BELFORT

TELEPHONE N° 233 41 234
ADRESSE TELEGRAPHIQUE FRANCIAL
COMPTES COURUS N° 38283 PARIS 1771

BELFORT, le 5 Mai 1936
11, Faubourg de Montbéliard

Monsieur G. X. SCHOFFER

Notaire

GIROMAGNY

Nord

Cher Maître,

Nous référent à votre lettre du 19 Mars dernier relative
au transfert de :

21 obl. CH. FER DU NORD 5.5% 1935 }
(affaire G. DOLLFUS),

nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire parvenir le
certificat de propriété qui nous est nécessaire pour effectuer
l'opération précitée.

Veuillez agréer, cher Maître, nos salutations distinguées

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
Caucursale de BELFORT

Société Anonyme au Capital de 100 Millions, Fondée en 1859

Siège Social : 66, Rue de la Victoire - Paris (IX^e)

R. C. Seine 35.305

AGENCE CENTRALE

64, RUE DE LA CHAUSSEE-D'ANTIN

Téléphone : Tri. 85-53 - C. C. Postal : Paris N° 4

PARIS, le 10

Maitre SCHOFFIT

GIROMAGNY

(Terr. de Belfort)

CR. SANT. - 2-26.

4520

Monsieur et Cher Maître,

Comme suite à la visite de ce jour de Madame DOLLFUS, nous vous serions obligés de bien vouloir nous indiquer à quelle date et aussi à quelle adresse et à quel service, vous avez envoyé les 15 Obligations Nord que nous devons vendre pour compte de notre cliente.

Nous nous excusons de ce contretemps mais nous ne trouvons pas trace de ces titres dans aucun de nos services.

Veillez agréer, Monsieur et Cher Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE CENTRALE.

J. Martij

Monsieur le Directeur
6416
St
6^e Antin

1938

21 NOVEMBRE

Monsieur le Directeur
des Papeteries J.B. WEIBEL
BESANCON-(Doubs)

DOILLIUS:

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre pli du 19 courant, contenant le certificat nominatif numéro 377 de 60 actions de votre Société, au nom de Madame DOILLIUS.

Ci-joint reçu régulier de ce titre .

Croyez Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

signé
l'assureur
dévoués.
le 20 à
DOILLIUS
e soixante
r Georges
le dos-
neur

COMMERCIAL D
DE BEL

FUS.
sfert Ch

Mon
lo ce

du Crédit Commercial de France

BELFORT.

dressons ce faire sous pli séparé & recommandé

DOILLFUS:

Monsieur le Directeur
de la Société Générale de Crédit
Industriel et Commercial
64 Rue de la Chaussée à Antin
PARIS

Monsieur le Directeur,

Sous ce pli recommandé, j'ai l'honneur
de vous remettre pour être déposé dans le dos-
sier de Madame Jeanne Odette STAHLING, épouse
séparée de corps et de biens de Monsieur George
DOILLFUS:
Un certificat nominatif N° 377- de soixant
actions Papeteries J.B. WEIBEL N° 23.130 à
23.189, immatriculé au nom de Madame DOILLFUS
coupon numéro 14 attaché.

Ci-joint reçu à me retourner signé.

Croyez Monsieur le Directeur, à l'assuran-
ce de mes sentiments distingués et dévoués.

Directeur,

sera
rner
omin
Comp
LFUS
adr
1938

Monsieur le
sentiments

men les No 18 vr Jan nég nic Mon

10 Octobre 38

Monsieur le Directeur
du Crédit Commercial de France
BELFORT.

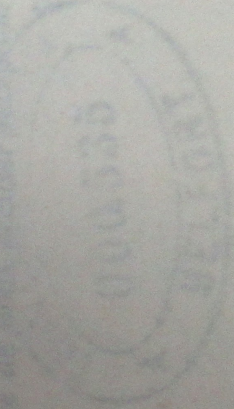
OLLFUS.
ransfert Ch. Fer Nord:

Monsieur le Directeur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me retourner régularisés au plus tôt, les certificats nominatifs d'ensemble 2I obligations Nord (Af. DOLLFUS) pour le transfert duquel je vous avais adressé le certificat de propriété le 30 Mai 1938 .

Croyez Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

en nous retour
er nos salutato
CRÉD
[Signature]



ON DES VALEUR
Nord 100
19
Nominatifs 2

COMMERCIAL DE FRANCE
 SOCIÉTÉ ANONYME
 Fix 200.000.000 entièrement versés
 Code de Commerce Seine 36.383
 SUCCURSALE de BELFORT

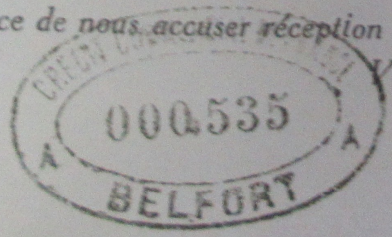
Monsieur L. H. Schoffé Notaire
Bicmazny

Belfort, le 18 octobre 1938

Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous adressons ce jour sous pli séparé & recommandé les titres suivants :

QUANTITÉS			DÉSIGNATION DES VALEURS	Jouiss.	Date de la négociation	MONTANT
Obligations	Rentes	Capital				
21			Obf Ob de fer du Nord 1000 5% 1935 est dans l'ext. nominative. N° 4015. 4077	15.5.38		

Veillez avoir l'obligeance de nous accuser réception de cet envoi en nous retournant la formule ci-jointe munie de votre signature.
 Veillez agréer nos salutations distinguées.



CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE
 SUCCURSALE DE BELFORT

[Handwritten signature]

22 Novembre 38

Société Générale de Crédit
Industriel et Commercial ,

66 Rue de la Victoire

PARIS IX^e

AF/DOLIFUS:

Messieurs,

Je suis surpris que l'agent de change, en présence d'un certificat de propriété délivré par le notaire qui a reçu le contrat de mariage, et les notaires qui ont été nommés par le Tribunal, par le jugement de séparation de corps et de biens qui le couvre complètement, demande en communication le contrat de mariage lui même .

Quoi qu'il en soit , pour ne pas retarder la négociation, je vous adresse sous ce pli en communication , expédition du contrat de mariage de Monsieur et Madame DOLIFUS, dressé par M. BENOIT Notaire à Belfort, prédécesseur de M. HENRIOT, le 18 Février 1904, copie de l'acte de mariage délivré par le maire de la commune de Chesnay le 11 Janvier 1938 .

J'espère que vous pourrez me faire parvenir les pièces communiquées sans trop tarder .

Croyez Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués .

re G.Z.
Notaire

R O M A

Victoire

AGHERIE

xamen
que le
indis
des o
S DE

idée le

veull
sing

R PHO

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Société Anonyme au Capital de 100 Millions
FONDÉE EN 1859
R. C. Seine 35.305

PARIS, LE 18 Novembre 1938
66, Rue de la Victoire (IX^e)

réf.
n° 111res 36-RD/AV
appeler dans votre réposée

*Mathilde
sur enveloppe*

Maitre G.Y. SCHOFFEITZ

Notaire

G I R O U S S E A G N Y

(Territoire de Belfort)

Maitre,

VENTE DU 5 OCTOBRE DE 10 OB. MESSAGERIES MARITIMES 5 1/2 % 1935
POUR LE COMPTE DE MADAME DOLLÉUS.

Comme suite à un nouvel examen de cette affaire notre Agent de Change nous confirme que la production du contrat de mariage de la titulaire est indispensable pour obtenir la conversion au porteur tant des obligations sous rubrique que des obligations PEIRIS FILLS DE WENDEL faisant l'objet de la négociation en cours.

Nous vous prions, en conséquence, de bien vouloir nous faire parvenir la pièce demandée le plus rapidement possible.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Maitre, l'expression de nos sentiments distingués.

PAR PROCURATION SPECIALE



22 Octobre

ET COM

Monsieur le Directeur de
la Société Générale de Crédit
Industriel et Commercial
66, Rue de la Victoire
PARIS IX^e

IS. LE
Victoire IX^e

Fus
ce Centrale 4520
es 35

Monsieur le Directeur,

dame DOLL

Madame DOLLFUS m'a transmis votre let-
tre du 12 courant.

Le certificat des titres Messagerie
Maritimes ayant été immatriculé au nom
de Madame DOLLFUS, épouse séparée de corps
et de biens ensuite du certificat que j'ai
fourni qui a relaté mariage séparat
de corps etc... je ne comprends pas que vous
demandiez à nouveau la justification de
la qualité de Madame DOLLFUS

La mise au porteur doit pouvoir s'ac-
fectuer sur la seule signature de Madame
DOLLFUS.

Comme votre demande doit provenir
d'une erreur, je vous adresse sous ce
pli uniquement le bordereau de convertis-
sion signé par Madame DOLLFUS (signature légale
sée par moi)

Croyez, Monsieur le Directeur, à l'assu-
rance de mes sentiments distingués.

Vous aurez, en outre, à nous faire
sur timbre de votre acte de mariage, ainsi que
votre contrat de mariage, ainsi que
que le jugement qui a prononcé
biens est devenu définitif et
de ce fait, votre propriété.

à vos nos remerciements
à l'assurance de nos sentiments
vous vou
spectuel

PAR PROCUR

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Société Anonyme au Capital de 100 Millions
FONDÉE EN 1853
R. C. Seine 35.303

PARIS, le 12 Octobre 1936

AL

Compte Centrale 4.520

Titres 35

Madame DOLLFUG

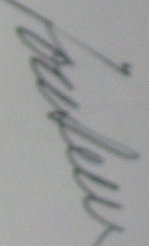
Madame,

Pour nous permettre de donner suite à la vente de 10 obligations MESSAGERIES MARITIMES 5 1/2 % 1935, que nous avons effectuée, suivant vos instructions, nous avons l'honneur de vous remettre, ci-joint, un bordereau de conversion que vous voudrez bien compléter et signer à la troisième page, suivant nos indications au crayon et retourner, ensuite, à notre Agence.

Vous aurez, en outre, à nous faire parvenir un extrait sur timbre de votre acte de mariage délivré à une date récente, votre contrat de mariage, ainsi que toutes pièces justifiant que le jugement qui a prononcé votre séparation de corps et de biens est devenu définitif et que les titres vendus sont bien, de ce fait, votre propriété.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments respectueux.

PAR PROCURATION SPÉCIALES :



80, Rue de la Victoire, PARIS (IX^e)

Référence à rappeler :

TITRES 11 - TRANSFERTS

PARIS, LE 4 *Oct* 19 *38*

DOSSIER N° *2.239.89 F*

M

Martin

Nous avons l'honneur de vous donner, ci-contre,

copie de la note qui nous a été remise par

la Société à la suite de

l'examen du dossier relatif à *la mutation de*

l'advers Poluy et modèle

Nous vous prions de donner satisfaction à cette demande dans le plus court délai possible, afin de ne pas retarder la solution de l'opération qui vous intéresse. Veuillez agréer, M....., l'expression de nos sentiments distingués.

S^{te} G^{de} DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M

Dollfus Centrale 4.150

Transfert DOLLFUS:
N° 2.239.897 :

Monsieur le Directeur

Suite à votre lettre
ai adressé hier, le bordereau
plétant le certificat de propriété
transfert de 8 actions Rhin

Je vous retourne donc sous
certificat de propriété.

Croyez Monsieur le Directeur, a
rance de mes sentiments distingués et

*vos
demande que
pas regarder
Veuillez observer
nos sentiments distingués*

3 Octobre

38

Monsieur HENRIOT

Notaire

BELFORT.

AF/DOLLIFUS:

Mon cher Confrère ,

Bien reçu votre lettre du 30 de l'écoulé

Madame DOLLIFUS que je viens de voir , estime quant à elle , que tant que la question survie et sommes touchées de la Société D.N. ne sera pas au point, que rien n'est définitivement terminé.

Voudriez-vous donc demander à votre client, pour essayer d'en terminer sur ces derniers points, de m'autoriser à demander officiellement aux maisons DOLLIFUS-NOACK, ce que touche exactement Monsieur DOLLIFUS, à différents titres dans ces sociétés.

Votre bien dévoué confrère.

SIC C^{IE} DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Statut Approuvé au Capital de 100 Millions, Fondée en 1858

Siège Social : 65, Rue de la Victoire, Paris 15^e

AGENCE CENTRALE

64, RUE DE LA CHARPÈTE

Téléphone : TR. 85-23

Marty

COPIE D'UNE NOTE :

Il ne s'agit pas d'un point, mais d'un point de vue
professionnel en - point, a qui appartient
la solution en question -
Il y aurait lieu de compléter cette
par la réimpression d'immature
aux dates des 25 et 26-10-34 -

AP/DOILLFUS:

Mon cher confrère

Monsieur

30

Société Anonyme au Capital de 100 Millions, Fondée en 1859

Siège Social : 66, Rue de la Victoire - Paris (IX^e)

R. C. Seine 35.305

AGENCE CENTRALE

64, RUE DE LA CHAUSSEE-D'ANTIN

Téléphone : Tri. 85-53 — C. C. Postal : Paris N° 4

PARIS, le 22 SEPTE

Maitre S C H O F F I T
Notaire

GIROMAGNY (Terr. Belfort)

CH. LANT. - 2-26.

Monsieur,

du 22 Septembre

Nous avons l'honneur de vous retourner le certificat de propriété concernant la mutation de 3 actions **ALSATIA** au nom de Mme Georges DOLLFUS, ce lui-ci étant rejeté par la Société au moyen d'une note dont ci-dessous copie: "Le certificat de propriété n'est pas très explicite et il ne ressort pas clairement à quel nom les actions sous rubrique doivent être transférées. Prière de le compléter par la réquisition d'immatricule habituelle.

Nous vous prions donc de bien vouloir faire le nécessaire le plus tôt possible.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE CENTRALE.

J. Marty

4 Octobre

38

Monsieur le Directeur

de la Société Générale de Crédit
Industriel et Commercial

64 Rue de la Chaussée d'Antin
PARIS

OS:

Monsieur le Directeur,

J'ai bien reçu votre lettre du 22 Septem
bre dernier .

Je me suis aperçu en effet, que j'avais
oublié, comme pour les transferts similaires
d'autres valeurs, de joindre au certificat de
propriété, une demande de transfert.

Sous ce pli, veuillez donc trouver signé
de Monsieur et Madame DOILLIUS, bordereau de
transfert, devant permettre d'immatriculer
les trois actions Alsatia au nom de:

Madame STAHLING Jeanne Odette, sans pro
fession, demeurant à Paris; 138 Rue Broca
épouse séparée de corps et de biens de
Monsieur DOILLIUS Georges Gaspard Emile.

Egalement ci-joint, extrait du certificat
de propriété que vous m'aviez retourné .

Croyez Monsieur le Directeur, à l'assuran
ce de mes sentiments distingués et dévoués.

RC

CO

r G
ota

OML

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Société Anonyme au Capital de 100 Millions
FONDÉE EN 1859
R. C. Seine 35.305

PARIS, LE 28 Septembre 1938
66, Rue de la Victoire (IX^e)

Lettres 30
et dans votre réponse
H^r.AR

e DOLLARUS-

so de sept heures

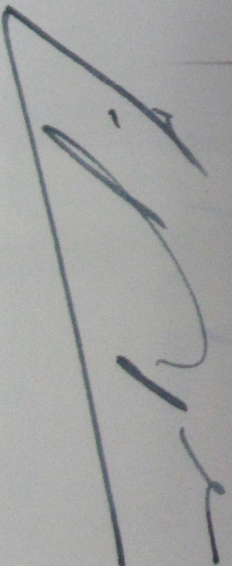
Monsieur G.X. SCHOFFET
Notaire
GIROMAGNY

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous rappeler notre lettre du 14 courant et vous prions de bien vouloir nous faire connaître si vous serez bientôt en mesure de nous retourner les 3 actions ALSATIA que nous vous avons adressées en communication le 21 Juillet, en vue de l'établissement du certificat de propriété.

Avec nos remerciements, agréés, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PAR PROCURATION :



er âge

nombreux documents liés à des actions, pas tout pris en photo du tout

Paris

Citrus non regis more

pour le C.I.E

McKILBRY
17.4.37

2	act. LYONNAIS	21-36-37-44	CREDIT LYONNAIS	
1	KUHMANN	50-47		
2	obl. Consolidated Citles Light		CREDIT COMMERCIAL FRANCE	
6	obl. Kahn-Land			
1	ENERGIE ELECT. RHIN P.	58-59		
2	CIMENTS PORTLAND (250)	61-62		
3			B.N.C.I.	
15	DEPART? NORD 6%			
	XXXXXXXXXX			
5	Dédovo 500 lb.			
5	Bons B.N.C.I. de 500 Frs.			
	59 Holderback fin Glaris.		Banque Ecker	
	Eckel Naber & Co.			
10	Fabrie. CIMENTS PORTLAND			
8	IND. CHIM. BALE			
2	act. Bandoz			
3	STE FSE PLACEMENT		Leideux	
1	Grands Moulins STRASB.			
1				
10	obl. MESSAGERIE MARITIME		Schoffst	
25	act. PRODUC. FERM. IIE			
	DE FRANCE			
13	CHAUX & CIMENTS PORTLAND			
10	obl. CH. FER NORD 5% 35			
4	ASS. CUL. PROTESTANTE			
2	act. ENERGIE ELEC. IIT. MED.			
3	act. LE FOYER BELFORT			
10	ELEDORADO RUBIER			
2	EM. ELECTR. RHIN			
60	act. cal UNION BRASSERIES			
60	act. Jce			
20	act. Ets. POILET & CHAUSSON			
59	40 Frs. 4% 25			
27	PECHETBRONN			
5	BANQUE DE FRANCE			
577	act. DOLLFUS NOACK MUL.		chez Mr. DOLLFUS	
45	"			
302	"			
	VALDOIE			

see account etc
below

197 - (Bank for Citrus)
190 - (Bank for Citrus)

peur

Mme Georges Dollys
Paris 189 Avenue Bugey 2e, No - 1192 Dollys
2084 2084 2084 2084

181 1^{er} Deux oblig. Gouvernement Général de l'Algérie
1000 frs. au porteur, n° 201192 et 193, coupon au
20 octobre 1946 attaché

182 2^e Trois obligations Gouvernement de l'Algérie
cinq mille francs, au porteur, n° 353149, 319287 et
369607, coupon au 20 octobre 1936 attaché.

188 3^e Trois obligations 500 francs, Crédit National
1919, n° 5413943 à 945, coupon au 1^{er} janvier 1937 at-
taché.

189 4^e Dix obligations 500 frs, Crédit National 1 1920
N°3359652 à 661 coupon au 15 déc. 1936 attaché.

190 5^e Huit obligations 500 frs 6% Groupement des Indus-
triels Alsaciens, n° 16201 à 208, coupon au 1^{er} septem-
bre 1936 attaché.

191 6^e Deux Bons 500 frs 6 1/2 % Papeteries Vincent Mont-
golfier, n° 3691 et 692 coupon au 1^{er} janvier 1937 at-
taché.

192 7^e Neuf bons Six pour cent, 500 frs, Crédit National
Janvier 1923, n° 2132821 à 829, coupon au 1^{er} février
1937 attaché.

193 8^e Trois bons 6 % 500 frs Crédit National juin 1923
n° 2346542 à 544, coupon au 15 octobre 1936 attaché

Paris 189 Av Bugey 2e

9867 enregistrements de profonds

0380 72851

Série

Station des sondages de 1925, en particulier au profond de 10351

N°	Description	M. Prof.	M. G. L.	Cap	Notes
40	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	200	48334	48345	
25	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	6	2107	2131	
5	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	12	45	49	
27	S. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	30	4229	4248	
24	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	61	25381	25587	
8	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	16605	109928	109948	
4	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	3	112077	112080	
10	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	98	14043	14052	
2	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	1080	1916	1920	
5	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	3363	1181	1185	
15	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	1691	14119	14128	
4	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	446	6681	6685	
2	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	8154	827	880	
20	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	8346	8968	8987	
10	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	51	113176	113184	
4	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	32	27051		
40	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	51	11578	11581	
4	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	52	15345	15342	
80	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	31	3446	3448	
40	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	1468	3478	3477	
80	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	1470	194033	194041	
4	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	1467	194013	194021	
4	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	1469	194032	194040	
4	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	12315	194032	194040	
4	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	851	20402	20421	
8650	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	8650	109099	109114	
39106	rd. de l'emp. M. Prof. 55° 19' 195 (M. Prof. -	39106	20342	20351	

12315 -
 20402 à 20421. 80
 109099 à 109114. 15.
 20342 à 20351. 10
 109099 à 109066 }
 8

Requisitos de ...

1	Expo. de la ...	1882
2	...	1882
3	...	1882
4	...	1882
5	...	1882
6	...	1882
7	...	1882
8	...	1882
9	...	1882
10	...	1882
11	...	1882
12	...	1882
13	...	1882
14	...	1882
15	...	1882
16	...	1882
17	...	1882
18	...	1882
19	...	1882
20	...	1882
21	...	1882
22	...	1882
23	...	1882
24	...	1882
25	...	1882
26	...	1882
27	...	1882
28	...	1882
29	...	1882
30	...	1882
31	...	1882
32	...	1882
33	...	1882
34	...	1882
35	...	1882
36	...	1882
37	...	1882
38	...	1882
39	...	1882
40	...	1882
41	...	1882
42	...	1882
43	...	1882
44	...	1882
45	...	1882
46	...	1882
47	...	1882
48	...	1882
49	...	1882
50	...	1882

36	...	1882	3.86H	169.187,50
55	...	1882	18.188,80	14.118,80
54	...	1882	9.290	11.640
53	...	1882	1.6120	1.500
52	...	1882	6.830	1.272
51	...	1882	9.00	1.50
50	...	1882	1.50	1.50
49	...	1882	8.030	1.015
48	...	1882	1.385	6.86
47	...	1882	4.630	1.485
46	...	1882	1.120	84
45	...	1882	4.515	2.205
44	...	1882	8.600	1.485
43	...	1882	1.120	1.010
42	...	1882	8.540	1.242
41	...	1882	4.500	1.010
40	...	1882	12.597	12.584
39	...	1882	4.500	1.220
38	...	1882	8.140	1.220
37	...	1882	4.500	1.220
36	...	1882	4.500	1.220
35	...	1882	4.500	1.220
34	...	1882	4.500	1.220
33	...	1882	4.500	1.220
32	...	1882	4.500	1.220
31	...	1882	4.500	1.220
30	...	1882	4.500	1.220
29	...	1882	4.500	1.220
28	...	1882	4.500	1.220
27	...	1882	4.500	1.220
26	...	1882	4.500	1.220
25	...	1882	4.500	1.220
24	...	1882	4.500	1.220
23	...	1882	4.500	1.220
22	...	1882	4.500	1.220
21	...	1882	4.500	1.220
20	...	1882	4.500	1.220
19	...	1882	4.500	1.220
18	...	1882	4.500	1.220
17	...	1882	4.500	1.220
16	...	1882	4.500	1.220
15	...	1882	4.500	1.220
14	...	1882	4.500	1.220
13	...	1882	4.500	1.220
12	...	1882	4.500	1.220
11	...	1882	4.500	1.220
10	...	1882	4.500	1.220
9	...	1882	4.500	1.220
8	...	1882	4.500	1.220
7	...	1882	4.500	1.220
6	...	1882	4.500	1.220
5	...	1882	4.500	1.220
4	...	1882	4.500	1.220
3	...	1882	4.500	1.220
2	...	1882	4.500	1.220
1	...	1882	4.500	1.220

6.8311.62H65

169.187,50

14.118,80

11.640

1.500

	Montant	M ^{me} Dollfus	M ^{me} Dollfus
Monture de l'actif	3.272.900,65	1.021.331,55	2.250.569,10
Epave précédent état (non compte autres parts amies au sang) Donnée X ...	112.285	72.226	
1 Compte de l'Etat au profit de l'Etat			
2 M. de l'Etat au profit de l'Etat			
3 Compte de l'Etat au profit de l'Etat			
4 M. de l'Etat au profit de l'Etat	36.719,30		
5 M. de l'Etat au profit de l'Etat	100.412,65	106.000	
6 Compte de l'Etat au profit de l'Etat			
7 Compte de l'Etat au profit de l'Etat			
8 Compte de l'Etat au profit de l'Etat	3.495.118,83		
9 Compte de l'Etat au profit de l'Etat			
10 Compte de l'Etat au profit de l'Etat	2.250.569,70		
11 Compte de l'Etat au profit de l'Etat	364,54		
12 Compte de l'Etat au profit de l'Etat	9,50		
13 Compte de l'Etat au profit de l'Etat	432,67		
14 Compte de l'Etat au profit de l'Etat	2.169,52		
15 Compte de l'Etat au profit de l'Etat	1.372,55		
16 Compte de l'Etat au profit de l'Etat	15.042,50		
	6.007.390,75	2.750.557,55	3.256.833,20
	- 1.500.000		
	4.507.390,75		
	- 106.000		
	4.401.390,75		
	1/2 chacun		
195 3 alacia (monnaie)	2.200.645,37		
196 15 alacia (monnaie)			
197 20 alacia	452	111.460	
198 M. de l'Etat au profit de l'Etat	30	8.750	
199 5 alacia (monnaie)	24.675		
200 alacia			
201 5 alacia (monnaie)			
202 alacia et alacia (monnaie)			

Le 3^e état général des abandons, s'élevait à 3.272.900,65
 plus l'actif X ... 333.326
 Ensemble 3.606.226,65 = (10.000.122,65)
 Il résulte qu'il a été attribué à M^{me} Dollfus au 31^r décembre = 1.021.331,55
 + l'actif X ... 72.226
 Ensemble = 1.093.557,55
 M^{me} Dollfus, en différents valeurs:
 et à) l'actif de M^{me} Dollfus
 Ensemble = 1.000.000
 2.250.569,10

M^{me} Dollfus avait droit à 1/2 de 10.000.122,65 = 5.000.066,32
 elle a reçu 3.648.557,55 + 106.000 = 3.754.557,55
 il lui revient au 1^{er} - 1 - 1938 3.250.569,77 2.250.569,77

M^{me} Dollfus avait droit à 1/2 de tout
 elle a reçu 5.000.066,32
 3.850.034,35
 il lui revient au 1-1-1938 2.150.771,37 2.150.771,37

195 = 3 alacia = M^{me} Dollfus nous les donnera
 196 = (monnaie à toute) M^{me} Dollfus les a ou fera le nécessaire
 197 = les 20 alacia seraient, du fait qu'elle était dévolue au 1^{er} à la mort de M^{me} Dollfus au 31^r
 198 = M^{me} Dollfus versera son dossier et nous les rendra 25-10-1938 M^{me} Dollfus a donné à l'Etat son
 de l'actif = 6 alacia en 1934 et 193 de chacun 10 actions = 60 alacia. M^{me} Dollfus a donné ces 60 alacia à l'Etat
 199 = sont propres à M^{me} Dollfus
 200 = M^{me} Dollfus tient à les conserver = voir dossier spécial.

Observations

N°	Observations	1937	1938
115	à l'abbé de la	100	100
116	"	100	100
117	"	100	100
118	"	100	100
119	"	100	100
120	"	100	100
121	"	100	100
122	"	100	100
123	"	100	100
124	"	100	100
125	"	100	100
126	"	100	100
127	"	100	100
128	"	100	100
129	"	100	100
130	"	100	100
131	"	100	100
132	"	100	100
133	"	100	100
134	"	100	100
135	"	100	100
136	"	100	100
137	"	100	100
138	"	100	100
139	"	100	100
140	"	100	100
141	"	100	100
142	"	100	100
143	"	100	100
144	"	100	100
145	"	100	100
146	"	100	100
147	"	100	100
148	"	100	100
149	"	100	100
150	"	100	100
151	"	100	100
152	"	100	100
153	"	100	100
154	"	100	100
155	"	100	100
156	"	100	100
157	"	100	100
158	"	100	100
159	"	100	100
160	"	100	100
161	"	100	100
162	"	100	100
163	"	100	100
164	"	100	100
165	"	100	100
166	"	100	100
167	"	100	100
168	"	100	100
169	"	100	100
170	"	100	100
171	"	100	100

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations en 1937 et 1938

Observations

Page	Date	Description	Montant
60			
61		elle est en l'attente de son mariage pour lequel on attendra le 8 ou 10 oct. de 1915	100
62		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
63		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
64		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
65		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
66		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
67		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
68		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
69		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
70		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
71		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
72		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
73		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
74		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
75		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
76		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
77		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
78		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
79		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
80		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
81		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
82		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
83		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
84		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
85		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
86		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
87		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
88		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
89		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
90		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
91		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
92		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
93		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
94		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
95		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
96		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
97		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
98		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
99		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
100		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
101		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
102		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
103		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
104		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
105		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
106		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
107		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
108		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
109		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
110		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
111		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
112		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
113		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
114		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
115		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
116		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
117		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
118		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
119		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
120		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
121		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
122		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
123		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
124		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
125		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
126		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
127		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
128		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
129		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
130		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
131		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
132		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
133		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
134		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
135		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
136		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
137		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
138		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
139		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
140		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
141		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
142		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
143		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
144		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
145		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
146		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
147		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
148		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
149		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100
150		son mariage est fixé au 10 oct. de 1915	100

Donnée au 12 février 1915 = M^{re} Ballue dit être avoir reçu des 10 actions

op. à peu payée.

le 9^o nouveau capital de c. r. au nom de M^{re} Ballue dit être de 16 février 1915
 le 9^o de M^{re} Ballue dit être de 6 janvier 1915. Colla de M^{re} ad à M^{re} Ballue dit être de 15. 9. 1915

M^{re} Ballue dit être de 25 juillet 1915 (colla de M^{re} ad 25 sept 1915)

M^{re} Ballue dit être de 12. 9. 1915

HA 72401



Entre les soussignés :
Monsieur Georges DOLIFUS, industriel, demeurant à Bel-

fort, 21 rue Gambetta.
Madame Jeanne Odette SPAEHLING, sans profession, demeu-

rant 139 rue Breca à Paris.
Époux séparés de corps et arrêtés ce qui suit, dans le but
Il a été convenu et arrêté, aux différentes difficultés

de mettre fin, par l'établissement des reprises des époux et
tés soulevées par l'établissement de la masse des biens existants.
des droits des conjoints dans la masse générale de l'actif de

I- Il sera fait une masse générale qui appartiendra aux
tous les biens meubles et immeubles qui appartenaient aux
époux, sans aucune distinction d'origine, au trois novembre
mil neuf cent trente six, date de la dissolution de la com-
munauté qui a existé entre eux et qui a été dissoute par ju-
gement du Tribunal civil de Belfort, du 2 décembre 1936, pas-

sé en force de chose jugée.
II- Il sera laissé dans l'indivision comme appartene-

nant aux deux époux, chacun pour moitié, les immeubles (la
ville de Saint Raphaël, le Cente Bleu, la Maison de Belfort
avec ses aisances et dépendances, écurie, etc...) le prix de
vente à provenir de la réalisation de ces propriétés étant à
partager par parts égales entre Monsieur et Madame DOLIFUS

III- Tous les titres seront évalués à leur valeur
au 3 novembre 1936 et les créances arrêtées en capital et
intérêts à cette date.

Les meubles meubles resteront également indivis
mais chacun des époux pourra prendre en dépôt, pour en gar-

dir les locaux occupés par lui, les objets lui provenant
des successions ou de ses parents ou amis personnels.

IV- Sur la masse des titres et valeurs, Madame DOLIFUS
prélevera en premier lieu, les titres et créances provenant
comme origine des dons de ses parents ou des titres provenant
d'emploi ou de rempli de titres à elle donnés et ensuite
de d'autres valeurs acquises au cours du mariage avec des de-
niers de communauté, si celles provenant de dons de ses pa-

rents n'étaient pas suffisants, à concurrence d'une somme
de 1.500.000 frs en contre partie duquel Monsieur DOLIFUS
prendra 1.500.000 frs des comptes bloqués à ~~vingt années~~

V- Cette première attribution effectuée, Madame
DOLIFUS continuera à prélever les valeurs ayant comme ori-
gine des dons de ses parents ou des remplis de dons (si l'at-
tribution du paragraphe IV ne les a pas complètement absor-
bés) Monsieur DOLIFUS prélevant en compensation de la va-
leur de ces titres, ceux provenant des successions ou dons
de ses parents, et au cas où ces valeurs seraient insuffi-
santes des comptes bloqués des sociétés DOLIFUS NOACK ~~à ce~~
~~années~~

VI- On retirera de la masse, les actions des deux
sociétés DOLIFUS ET NOACK qui appartiendront aux deux époux
chacun pour moitié - les actions restant en fait immatricu-
lées dans les sociétés au nom de Monsieur Georges DOLIFUS,
de façon que ce dernier puisse exercer jusqu'à sa mort, les
droits de vote attachés à ces titres ~~ou à leur valeur~~ ~~Actes~~

VII- Ces premières attributions effectuées, en parta-

*Société D'origine de
revende.*

4 35

*Personne ou d'origine
de revende.*

W OD

*Annexe 1/1
(Remise de l'acte).*

ODH

gera les valeurs ou créances qui resteraient, moitié moitié, en attribuant dans la mesure du possible à chaque époux même nature de titres ou créances.

VIII - Monsieur DOLLFUS remettra à Madame DOLLFUS sa vie durant, moitié de tous les tantièmes qu'il pourrait toucher des sociétés Laufon et Holdenback, en sa qualité d'administrateur desdites sociétés et tant qu'il fera partie des conseils d'administration.

IX - Monsieur DOLLFUS remettra également à Madame DOLLFUS sa vie durant, moitié des appointements qu'il pourrait toucher des sociétés DOLLFUS ET NOACK.

X - La moitié des tantièmes, appointements provenant des sociétés Laufon Holdenback, société DOLLFUS et NOACK seront à verser par Monsieur DOLLFUS, au fur et à mesure qu'il les touchera, déduction faite des frais et impôts pouvant les grever, Monsieur DOLLFUS ne devant que la moitié des sommes nettes touchées.

XI - Madame DOLLFUS supportera : a) moitié de la rente due aux époux DARD DOLLFUS et LEDOUX DOLLFUS comme suite aux obligations prises par Monsieur DOLLFUS envers ces derniers et résultant des ~~obligations~~ contrats de Mariage; Madame DOLLFUS supportera également et tant qu'elle sera versée à l'intéressée, la moitié de la rente versée à Madame DOLLFUS née BARGAGLI.

XII - Les frais d'entretien, d'étude, etc... de Monsieur Jean Gaspard DOLLFUS seront supportés également moitié par Madame DOLLFUS et moitié par Monsieur DOLLFUS.

XIII - Toutes les sommes à verser à Madame DOLLFUS et toutes les sommes à verser par elle le seront par l'intermédiaire de Me SCHOFFIT et de Me HENRIOT.

XIV - Toutes les contestations qui pourraient s'élever au sujet de l'interprétation des présentes seront arbitrées sans appel, par Me SCHOFFIT et Me HENRIOT qui s'adjoindront, en cas de désaccord un troisième arbitre chargé de les départager.

Les présentes ne sont pas destinées à être enregistrées. Celle des parties aux présentes qui rendrait l'accomplissement de cette formalité nécessaire supportera tous les droits et doubles droits qui en seront la conséquence.

Fait à Paris le 10 mai 1924 devant moi notaire soussigné et assisté de Me Schoffit et Me Henriot.

ODH

En présence de M. Schoffit

Me Schoffit

Henriot

*Paris
Not. Schoffit, D. V. V.*

1^{re} rectification
n° 2044-1-1157

Reprises et décompensés

1^{er} M^{rs} Dollfus

I Caution de mariage :

à l'habiller

Chaque des

REPRISES ET RECOMPENSES.

1^o) Monsieur DOLLFUS.

M^{rs} G. X. SCHEFFI
NOTAIRE
Tel: 20
GRANDWAY 11, Belfort

à valider ensuite
de nos notes données
M^{rs} Dollfus le 20 X 1936

I. Contrat de mariage:

Apports: 1^o) Les habits, linge, bijoux et autres objets
à reprendre en nature.

2^o) Ses droits, comme associés dans la Société DOLLFUS-
NOACH de Mulhouse fixés à la somme de 100.000."

A Reprendre en nature .

3^o) Le montant de son compte courant dans
les Sociétés DOLLFUS-NOACH de Mulhouse et DOLL
FUS NOACH de Valdoie, s'élevant à 60.000."

"Cette somme est entrée dans la communauté et cons-
titue une reprise en deniers à effectuer par Monsieur
"DOLLFUS.
Mémoire aux reprises en deniers de Monsieur .

II. Donation Partage du 30 Janvier 1912:

1^o) Une parcelle de terrain, sise à Belfort, Faubourg de
Montbéliard, et Rue Marceau, d'environ 4 ares 35, confronté au
nord et à l'ouest par Mr Georges DOLLFUS.
Cette parcelle de terrain existe et fait l'objet
d'une reprise en nature .

Mémoire aux reprises en nature .

2^o) Une somme de 650 fts en deniers comptants, laquelle
a été encassée par la Communauté et Monsieur DOLLFUS, doit
en effectuer la reprise en deniers.
Mémoire aux reprises en deniers .

(Les frais de cet acte ont été mis à la charge des dona-
teurs).

III. Donation partage du 25 Février 1925:

Différentes valeurs, dont partie ont été vendues ou rem-
boursées pendant le mariage, et partie existe encore en na-
ture.

1^o) Une part de fondateur de la Société Alsatia N^o 77
évaluée 330."

2^e g^e du notaire Odetain
dans acte que nous ne
avons pas consulté

Report.....

330."

Cette valeur ne se retrouve plus en nature
2°) Deux actions nominatives de la So Alsacien
N° 536-537; évaluées
Ces actions ne se retrouvent plus en nature.

840."

3°) Trois actions nominatives "Uber Ein Fausend
Mark de la même société, portant les N° 684
à 686, évaluées
Ces actions ne se retrouvent plus en nature.

1.260."

4°) Quinze certificats provisoires d'actions
nominatives de la Sp Co d'Assurances contre
l'incendie Rhin et Moselle N° 3.216 à 3220
(5) 3.438 à 3.442(5)-3.462 à 3.466(5) évalués.....
Ces actions ne se retrouvent plus en nature.

5.625."

5°) La moitié d'une créance sur Mr et Mme
DREYFUS, d'une somme de 205.000."
soit pour moitié 1/2

102.500."

Cette créance a été remboursée en totalité
pendant la communauté.
6°) 600 frs de rente Française 3% cotés.....
Cette rente ne se retrouve plus en nature.

11.420."

7°) 250 frs de rente Française 3% cotés ..
Cette rente ne se retrouve plus en nature.

4.758.35

8°) 3.720 frs de rente Française 6% cotés
Cette rente ne se retrouve plus en nature.

54.436."

9°) Une action de la Société Alsacienne de
Constructions Mécaniques à Mulhouse, nominative
N° 28.051 évaluée
-10°) Cette action se retrouve en nature .

10°) 21 actions de la So Nouvelle de Papeterie
et Cartonnerie de Barentin, nominatives
A Reporter.....

181.169.35

Chapitre 100

181.169.35
8.400. "

Report.....

Numéros 242 à 251-1630 à 1639-1862, évaluées.

Ces actions ne se retrouvent plus en nature.

11°) quatre actions de la So. Alsacienne de Filature de Laine peignée e d'Ers - tein numéros 827 à 830, nominatives, évaluées

Ces actions se retrouvent en nature..

12°) Cinq actions de la Société Filature Alsacienne de Laine Peignée Gluck & Co"

re Alsacienne de Laine Peignée évaluées.

nominatives N° 1181 à 1185, évaluées.

Ces actions se retrouvent en nature .

13°) 10 actions de la So Pêchebronn nominatives N° 20.342 à 20.351, évaluées.....

Ces actions se retrouvent en nature.

14°) Une action de la So "Fabrique de Produits Chimiques de Thann et Mulhouse", nominative, portant le N° 606, évaluée.

Cette action se retrouve en nature.

15°) Deux actions de la Co D'assurances Rhin et Moselle nominatives, portant les N° 1661 à 1662 évaluées.....

Ces actions ne se retrouvent plus en nature.

16°) 1 action de la Banque Ch. STAEBLIN

L. VALENTIN & Co au porteur, portant le N°

9957, évaluée

Cette action ne se retrouve plus en nature.

17°) 7 actions de la Banque de Mulhouse au porteur N° 13.289 à 13.294-et 19.606

évaluées

Ces actions ne se retrouvent plus en nature .

18°) Une action de la Banque de Mulhouse

au porteur, N° 32.154, évaluée

A Reporter

1.445. "

197.109.35

A Reporter

197.109.35

Report.....

Cette action ne se retrouve plus en nature.

re.

19°) Onze actions de La Banque de Mulhouse au porteur N° 70.726 à 70.736; évaluées..... Ces actions ne se retrouvent plus en nature.

6.435."

20) Cinq actions de la Co des Tramways Electriques de Belfort, de 500 frs, au porteur N° 1228 à 1232, évaluées 2.500." Ces actions existent encore en nature et Mr DOLLFUS en effectuera la reprise.

Mémoire aux reprises en nature .

21°) Trois actions de la Société des Transports Automobiles de la Région de Belfort, et de la Haute Alsace N° 1707 à 1709, évaluées ci I.350." Ces actions existent encore en nature et Mr DOLLFUS, en effectuera la reprise.

se.

Mémoire aux reprises en nature.

22°) Deux actions de jouissance de la S^{te} Napoléon Koecklin et Co Nominatives N° 49-80 (propres à Monsieur DOLLFUS), évaluées . Ces actions se retrouvent en nature.

495."

23°) Une obligation de la Société Union des Déorderies "au porteur N° 1663 évaluée . Cette action ne se retrouve plus en nature.

265."

24°) Une obligation de la Ville de Mulhouse 1895, au porteur N° 281, évaluée Cette action ne se retrouve plus

"en nature.

25°) 2 Obligations de la Ville de Colmar 1890, au porteur N° 33 et 7DI, évaluées...

620."

Ces actions ne se retrouvent plus en nature. A Reporter.....

204.924.35

Chapitre